

HOUNIE Jean-François

De: stéphanie durand <durand.steph@hotmail.fr>
Envoyé: mercredi 24 septembre 2025 22:59
À: Enquete publique PLUI
Objet: Réponse à l'enquête Publique PLUi - Communauté des Communes de Lacq-Orthez

Importance: Haute

Bonjour Monsieur le Président de la commission d'enquête, projet PLUi

Je suis Stéphanie BELLEGARDE DURAND, propriétaire indivisaire avec MME Bernadette DURAND d'un terrain situé Quartier de LAUBADERE à Maslacq.

La parcelle concernée est la parcelle AE436, OAP 1 LAUBADERE d'une superficie de 9780m².

Il y a 4 lots à bâtir le long du quartier de Laubadère, mais que va devenir le terrain à l'arrière ?

Ce terrain d'environ 5000m² est actuellement constructible et est entouré de terrains constructibles.

Si ce terrain passe agricole, quelle culture pouvons-nous faire dessus, sachant qu'il est situé dans un quartier urbanisé ?

Cette parcelle est également entourée de deux bandes réservées, le long des deux routes qui la desserve, cette zone d'expropriation est d'elle toujours d'actualité et a t'elle encore une utilité ?

Ce terrain arrière de 5000m² ne peut-il pas rentrer dans la zone constructible au même titre que les 4 lots du devant, afin de conserver une harmonie dans ce quartier résidentiel ?

Je reste disponible pour toute question ou conseil

Bonne Journée,

Stéphanie BELLEGARDE DURAND
Tel 0611278959